

Sous-préfecture de Montluçon

Liberté Égalité Fraternité

Pôle sécurité et animation des politiques publiques

Montluçon, le 11 JAN. 2023

Commission de suivi de site ALL CHEM Compte-rendu de la réunion du 8 décembre 2022

Le 8 décembre 2022, la réunion des membres de la Commission de suivi de site ALL CHEM s'est tenue sous la présidence de M. Pierre GENESTE, secrétaire général de la sous-préfecture de Montluçon.

Etaient présents :

■Collège « Administrations de l'Etat »

DREAL Auvergne Rhône-Alpes Lionel LABEILLE et Daniel PANNEFIEU - Unité interdépartementale Cantal Allier Puy-de-Dôme

SDIS : Commandant Arnaud MANRY et lieutenant Cédric FEY

SIDPC: Dominique MUTIN

Police Nationale: Commandant Philippe MICHELAT

DDT : David HENEAULT ARS : Guillaume Le Neures

■Collège « Elus des collectivités territoriales ou établissements de coopération intercommunale »

Mairie de Montluçon : Pierre LAROCHE Mairie de Désertines : Jean-Luc BERNARD

■Collège « Riverains et associations de protection de l'environnement »

Fédération de la Région Auvergne pour la nature et l'Environnement et Fédération Nature Environnement Allier : Andrée ROUFFET-PINON

Association des Riverains de l'usine ALL' CHEM (ARAC 03) : Bernard BLANC Lycée Albert Einstein : Jean-Luc HERAUD

■Collège « Exploitants des installations classées pour laquelle la commission a été créée » Nicolas BONNARIC – directeur du site ALL' CHEM

Laurent CARMONA- directeur industriel division SPEICHIM du groupe SÉCHÉ

Christophe ROBILLON – expert ICPE Règlementation – Cellule Progrès SÉCHÉ ENVIRONNEMENT Didier CAGNA – responsable Hygiène Sécurité Environnement de l'usine de Montluçon

■Collège « Salariés des installations classées pour laquelle la commission a été créée » Rémy LALLEMAND – représentant du personnel

■Personne qualifiée :

Bernard GUILLEMET, membre de la CSS en tant qu'expert.

Etaient excusés :

■Collège « Elus des collectivités territoriales ou établissements de coopération intercommunale »

M. Claude RIBOULET, président du Conseil départemental

CCI Allier: Thierry BOUTET

■Collège « Salariés des installations classées pour laquelle la commission a été créée » Victor BORGES-FERREIRA

Rappel de l'ordre du jour :

- Bilan de l'exploitant et rejet atmosphériques (projet de captage des rejets de solvants, résultats des mesures de solvants dans l'environnement proche du site)
- Bilan de l'action de l'inspection des ICPE
- Information des collectivités sur leurs projets (aménagements, urbanisme, voirie...) pouvant avoir un impact sur le fonctionnement de l'établissement
- Questions diverses

I - Bilan de l'exploitant

a) <u>Présentation</u> par M. CARMONA du Groupe Séché Environnement nouveau propriétaire de l'entreprise All'Chem depuis le 10 juin 2022 (document joint).

Séché Environnement est un groupe industriel spécialisé dans le domaine de l'environnement, de la gestion de tous les types de déchets et de la dépollution.

Le groupe comptabilise 5 000 salariés dont 2 300 en France.

CA 2021 : 736 M€ (85 % de clients industriels). 28 % du CA est réalisé à l'international.

2/3 du CA est réalisé avec le traitement des déchets dangereux et 1/3 dans les déchets non dangereux.

3 grands pôles d'activités :

- les déchets dangereux : stockage, incinération

- les déchets non dangereux : collecte, tri et valorisation notamment énergétique

- la chimie et les services : régénération de solvants, traitement des déchets hospitaliers, dépollution des sols, gestion des effluents (reprise de toute l'activité de Véolia en ce qui concerne le traitement des eaux industrielles). Le groupe va devenir gestionnaire de la station d'épuration de l'entreprise ADISSEO à Commentry).

Le groupe est expert dans la gestion des sites SEVESO (15 sites gérés dont 9 seuil haut et 6 seuil bas).

Au sein du groupe Séché est développée l'activité SPEICHIM (société de production d'équipements industriels pour la chimie). A noter que l'usine All'Chem est aujourd'hui une filiale de SPEICHIM. Le domaine d'expertise de SPEICHIM est la distillation : récupération auprès d'industriels de produits souillés (solvants) qui seront distillés et rendus purs aux clients.

Les principaux clients sont similaires à ceux de l'entreprise All'Chem : industries pharmaceutiques (SANOFI), cosmétiques, chimie fine, pétrochimie...

L'entreprise All'Chem devient la 5ème usine de l'activité SPEICHIM qui est une petite entité de 107 salariés avec un chiffre d'affaires de 35 M€ et 4 sites industriels (3 en France et 1 en Espagne). Elle détient des capacités financières intéressantes qui permettent de développer l'entreprise et d'investir (10 M€ en 2022).

Dans le cadre du plan de relance, SPEICHIM a obtenu une subvention de 2,3 M€ pour développer l'économie circulaire.

Aujourd'hui l'entreprise All'Chem compte 70 salariés et présente un chiffre d'affaires de 15 M€ pour 2021.

b) <u>Présentation</u> par M. BONNARIC de l'activité de l'entreprise ALL'CHEM (document joint)

Le fait marquant de l'année a été le rachat du site par le groupe Séché Environnement le 10 Juin 2022. Le site est devenu une entité de la filiale Speichim Processing.

Pour 2022, le chiffre d'affaires est estimé à 16 M€ contre 14 M€ en 2021. Cette évolution du CA est due à l'augmentation des prix de vente par rapport à l'envolée des prix d'achat des matières premières.

M. Carmona précise que le portefeuille clientèle existant du site va être conservé et que l'activité recherche et développement sera relancée d'ici 2 ou 3 ans.

Au 30 novembre 2022, l'effectif est de 65 personnes. Le site travaille 7 jours/7 et 24h/24h.

Le groupe Séché est très engagé sur les thématiques de la RSE (responsabilité sociétale des entreprises) et de la biodiversité (programme Act4natur). Il collabore avec la LPO et France Nature Environnement. Le site de Montluçon va intégrer cette démarche.

Plusieurs formations liées aux règles de sécurité de l'entreprise ont été suivies par le personnel, notamment la formation PCR (certification personne compétente en radioprotection).

M. Pannefieu précise qu'en effet, il existe une petite source radioactive sur le site, à l'écart des zones à risque particulières, servant uniquement à la réalisation d'analyses. Cette source ne représente aucun risque pour les salariés d'être exposés à des problèmes radioactifs importants.

En ce qui concerne l'identification et l'évaluation des risques majeurs, il faut noter qu'aucun accident industriel n'a été déploré ces trois dernières années.

Depuis la reprise de la société par le groupe Séché, de nombreux investissements ont été réalisés dans le domaine de la maîtrise des procédés et de l'exploitation.

Dans le cadre de la gestion des situations d'urgence, un exercice POI (Plan d'Opération Interne) a été effectué le 3 mars 2022. Un bon retour d'expérience est à noter sur cet exercice.

- c) <u>Présentation</u> par M. ROBILLON d'un plan d'actions liées aux risques accidentels et aux risques chroniques (document joint)
 - 🕏 actions menées dans le domaine des risques accidentels :
 - Révision EDD (Etude de Danger) commandée auprès de la société ANTEA en décembre dernier et dont les résultats sont attendus pour l'échéance réglementaire de septembre 2023,
 - Actions post Lubrizol
 - Création d'une zone de stockage sécurisée de liquides inflammables sur une surface de 1 000 m² qui comportera 13 armoires mobiles de 18 m³ chacune. Ce projet, présenté à la DREAL le 18 octobre 2022 et validé sur le principe, est en cours d'estimation financière. Un dossier d'autorisation administrative (dossier d'information de Madame la Préfète sur une modification notable) va être déposé. La construction devrait être réalisée au cours du premier semestre 2023. L'objectif est de réduire le risque d'avoir un incendie important sur la partie nord du site.

🕏 actions menées dans le domaine des risques chroniques :

- Maîtrise des COV (Composés Organiques Volatils): l'installation actuelle de traitement des COV n'est pas satisfaisante et des aménagements vont être réalisés pour garantir sa fiabilité et son rendement. Une installation complémentaire est également prévue. Un fort investissement est prévu.
 - La mise en service est prévue pour juin 2023.
- Diagnostic de la qualité des sols et eaux souterraines: des investigations vont être menées et ont été contractualisées en septembre 2022 avec le cabinet ANTEA.
 L'objectif est d'obtenir une proposition de stratégies de réponse aux exigences administratives formulées par les services de la DREAL fin 2021.
- Evaluation de l'écotoxicité des effluents liquides : cette action, non réalisée à la date du rachat de l'entreprise, relève d'une directive du Parlement européen.
 Des prélèvements et analyses ont été commandés en octobre 2022 auprès de l'organisme Eurofins et seront effectués pendant 6 mois à raison de 2 prélèvements par mois pour avoir les résultats les plus représentatifs possibles.
- Evaluation du risque sismique: cette action consistera à élaborer et mettre en œuvre un plan de visite des équipements critiques au séisme identifiés dans l'étude de dangers et ceux prévus pour la création de la zone de stockage de liquides inflammables.
 Cette action a été confiée en décembre 2022 au cabinet ANTEA.

d) Observations des membres :

A l'issue du dernier exercice POI, Mme Rouffet-Pinon a constaté que la culture du risque n'était pas assez développée auprès de la population montluçonnaise.

M. Labeille confirme que la population n'est pas suffisamment sensibilisée au risque sévéso.

Il rappelle cependant qu' une disposition réglementaire impose aux industriels relevant d'un PPI (Plan Particulier d'intervention) d'informer tous les 5 ans l'ensemble des personnes résidant dans le périmètre du PPI. En Auvergne Rhône Alpes une campagne d'information régionale a été menée en 2018 et sera réitérée en 2023.

Il s'agit d'informer les riverains sur les réflexes à adopter en cas d'accident via la distribution de prospectus dans toutes les boîtes aux lettres des riverains, la création du site internet www.lesbonsreflexes.com et l'organisation régulière de différents exercices entre services, ou avec mise en situation des personnes en présence d'observateurs. Il est suggéré que ce type d'exercice puisse être de nouveau organisé par le SIDPC de la préfecture de l'Allier.

M. Pannefieu précise que le système FR-alerte s'ajoute à toutes ces actions. Il s'agit d'un nouveau dispositif d'alerte des populations qui permet d'envoyer des notifications sur les téléphones mobiles des personnes présentes dans une zone de danger. Ce dispositif est opérationnel depuis juin 2022.

Par ailleurs, en cas de menace de rejet ou de rejet effectif, l'exploitant est dans l'obligation de donner l'alerte.

- M. Laroche indique que la ville de Montluçon participe à l'information des populations sur le risque à travers sa publication « Montluçon notre ville » où sont rappelés les dangers liés à l'entreprise. Il précise également que la mairie de Montluçon peine à conserver un bon niveau d'information des riverains du site All'Chem en raison du nombre important de locataires dont le turn-over est important. La liste de ces habitants doit être mise à jour en 2023.
- M. Blanc attire l'attention sur le fait que la population riveraine est défavorisée, âgée et éloignée du numérique. Aussi, les moyens d'information évoqués ne sont pas satisfaisants pour la majorité d'entre eux.

Mme Rouffet-Pinon propose qu'une réunion d'information soit organisée une fois par an, à la halle des sports, avec les riverains et les commerçants du centre Saint-Jacques.

- M. Labeille propose de s'appuyer sur la campagne 2023 d'information sur le risque majeur. Des actions peuvent être mises en place en faveur des publics particuliers, sachant qu'elles pourront être accompagnées par la structure régionale, le collectif des industriels qui financeront ces actions et par l'État.
- M. Carmona se propose d'inviter les associations de protection de l'environnement à visiter l'entreprise afin qu'elles servent de relais auprès des populations.

Mme Rouffet-Pinon souhaite que La Poste qui manifeste des inquiétudes sur la circulation de leurs véhicules et le croisement de flux de camions aux abords de l'entreprise, soit associée à ces visites ainsi que les riverains.

M. Michelat s'interroge sur les mesures prises par l'entreprise au regard du risque d'intrusion malveillante. Il lui est proposé de venir sur site pour analyser ce qui est perfectible et donner de nouvelles pistes d'amélioration.

II - Bilan d'action de l'inspection des ICPE

a) Présentation par M. Daniel Pannefieu (document joint) des 3 inspections qui ont été réalisées sur le site entre novembre 2021 et décembre 2022.

▶8 novembre 2021

- Examen des actions à réaliser suite aux exigences de l'arrêté préfectoral du 18 septembre 2018 prescrivant un plan d'actions à réaliser à court et moyen terme sur le site et aux arrêtés ministériels (risques accidentels et risques chroniques).
- Examen du programme de traitement des non-conformités (rejets de COV dans l'air, niveaux sonores...).

Des progrès ont été constatés sur le respect des exigences de l'arrêté préfectoral du 18 septembre 2018 mais aussi des écarts avec des échéances largement dépassées pour un certain nombre d'actions concernant la maîtrise du risque incendie et la pollution des sols.

Liste des principales actions identifiées à réaliser :

- réduction des rejets de COV et mesures dans l'environnement proche
- révision de l'évaluation des risques sanitaires
- construction d'un mur au nord des tours aéroréfrigérantes pour la réduction du bruit et mesures des niveaux sonores (devis de la construction du mur a été reçu par l'entreprise)
- analyse méthodique des risques des tours aéroréfrigérantes qui peuvent rejeter dans l'environnement des légionelles très nocives à la santé → analyse en cours, les résultats sont prévus fin décembre 2022.

(Les précédentes analyses n'ont jamais montré de dépassement).

▶ 12 juillet 2022 :

Inspection réalisée avec la participation du SDIS puisque le thème principal était le risque incendie.

Constats principaux de l'inspection :

- Traitement des COV

 report d'un an accordé (arrêté préfectoral de mise en demeure avec délai fixé à juin 2023)
- Nécessité de définir les modalités de stockage des cubitainers de liquides inflammables

 présente des risques particuliers en cas d'incendie
- Revoir la note de calcul incendie pour justifier que le site All'Chem maîtrise le risque incendie et dispose des moyens nécessaires pour faire face

▶ 18 octobre 2022 :

Thèmes principaux de l'inspection :

- Résultats de l'audit approfondi mené par le groupe Séché établissant l'état des lieux du site All'Chem et son plan d'actions :
 - ⇒ Principales actions :
 - Pour le risque incendie : création d'une zone de stockage en armoires de liquides inflammables, étude des moyens de protection incendie et révision du POI (Plan Opérationnel Interne)
 - Pour les rejets COV : traitement prévu fin juin 2023
 - Pour le risque pollution des sols : suppression de tous les apports de polluants dans les sols, évaluation de la pollution des sols, définition des moyens de traitement et dépollution. A noter que l'entreprise est implantée sur une zone industrielle historique présentant une pollution des sols ancienne.
 - Evaluation de l'écotoxicité des effluents liquides (exigence européenne) qui consiste en la collecte de données qui permettront de définir la surveillance à opérer mais qui n'est pas exigée à ce jour.

Inspection d'un site voisin le 12 juillet 2022 : ADISSEO Montluçon

Dans le cadre d'une action nationale de contrôle des installations industrielles autour des sites seveso en vue de vérifier si ces installations peuvent initier un accident majeur sur le site seveso, le contrôle a porté sur l'entreprise ADISSEO. Cette entreprise ne représente pas de potentiel de danger pouvant induire un accident majeur sur le site d'All'Chem.

Autres contrôles :

- Suivi des résultats des mesures sur les effluents liquides
- Suivi des résultats des mesures de légionelles dans l'eau des tours aéroréfrigérantes → pas d'anomalies détectés
- Contrôle de la déclaration annuelle des rejets dans l'air, dans l'eau et des déchets → baisse des rejets de COV en 2021 par rapport à 2020.

Autres points divers :

- Très nette diminution des déchets présents sur le site
- Réexamen de l'étude de dangers attendu en 2023
- Prévision d'un contrôle en 2023 sur les effluents liquides avec l'analyse des substances per et polyfluoroalkylées très persistantes dans l'environnement → directive régionale de vérifier sur tous les sites chimiques la présence ou pas de ces substances (pas de suspicion sur le site d'All'Chem).

b) Observations des membres :

M. Blanc s'inquiète du rejet des COV dont le dépassement des seuils avait été révélé lors d'une étude en 2019 et notamment concernant le dioxane qui est un solvant fortement suspecté d'être cancérigène pour l'homme.

Il lui est répondu que l'entreprise met tout en œuvre pour que des améliorations soient apportées au plus vite (telles que l'amélioration des colonnes d'abattage, l'installation de capteurs plus performants...) et ce, avant la mise en service de la nouvelle installation prévue fin juin 2023.

III - Information des collectivités sur leurs projets pouvant avoir un impact sur le fonctionnement de l'établissement

Les élus présents n'ont pas d'informations particulières à communiquer.

IV - Questions diverses:

- Travaux envisagés par la société :

M. Bonnaric informe que le mur de l'entrée du parking de l'entreprise va être abattu et refait à neuf d'ici fin 2022 voire début d'année 2023.

Pour le sous-préfet, Le secrétaire général,

Pierre GENESTE